Conseil Municipal : Séance du 15 fevrier 2022

Sous la Présidence de Monsieur **Philippe Canot**, Maire.

Présents : Mmes Agon, Canon, L'Huillier, et Flambeaux.
Mrs Arnould, Ducoudray, Picot, Robin, Scolari et Valsesia.

Absent : Mmes Peltier et Villedieu procuration à Mrs Scolari et Valsesia.
M Nenin procuration à M Canot.
M Stillen pas de procuration.

Secrétaire de séance : Mr Hervé Valsesia.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2021 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2021.

Tarifs Municipaux :

Le Conseil Municipal fixe les tarifs municipaux pour 2022, à savoir :

- ✓ Concession de cimetière cinquantenaire 70 €
- ✓ Location chasse communale de Sécheval (selon coefficient fourni par l'ONF).
- ✓ Droits de place des forains identiques à 2020 :
  - Manèges enfants, tir, pinces, pêche 38€00
  - Auto-skotters 80€00
  - Confiserie-loterie 23€00
  - Friterie 50€00
- ✓ Affouage : 40€00 la part

Tarifs de location salle polyvalente 2023 :

Week-end : 385 € habitants, 675 € extérieurs, 180 € associations. - Journée : 200€ habitants, 335€ extérieurs et 110 € pour les associations ou sociétés. - Demi-journée (inchangé) 75 € - Nettoyage sols : 95 € pour la grande salle et 150 € pour la totalité des sols. Étant entendu que ceux-ci seront rendus balayés prêts à être lavés.

Programme ONF 2022 et prorogation de l'aménagement forestier :

Le conseil municipal de Sécheval accepte le programme d'actions 2022 prévu par l'ONF au sein de la forêt communale de Sécheval déduction faite des travaux d'infrastructure et donne son accord au projet de prorogation du schéma d'aménagement de la forêt communale pour 5 ans, eu égard à la crise actuelle des scolytes.

Etat d'assiette :

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupe 2022.

Considérant l'état de crise sanitaire (scolyte)

Considérant les nouvelles informations ONF sur les bois rouges résineux

Le conseil municipal de Sécheval, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Demande à l'ONF d'ajouté les coupes suivantes à l'Etat d'Assiette 2022 :

  Parcelle 33-2 → plantation de douglas de 1996 → types de coupe : 1ere éclaircie.

  Parcelle 34-2 → plantation de douglas de 1996 → types de coupe : 1ere éclaircie

- Demande la destination des parcelles suivantes en vente en Bloc et sur pied.

Demandes de subventions :

Le Conseil Municipalalal DECIDE d'accorder les subventions suivantes sur l'exercice 2022 :

- 120 € à l'école de Sécheval,
- 50 € à La Prévention Routière,

Et ne donne pas suite aux autres demandes.

CNP Assurance statutaire du personnel 2022 :

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat d'assurance du personnel auprès de la CNP pour 2022.

Participations communales pour les CLSH (Centre de Loisirs sans hébergement) :

Le Conseil Municipal fixe les participations communales pour les CLSH (*Centre de Loisirs sans hébergement)* et séjours avec hébergement durant les vacances scolaires pour l'année 2022.

Participations à la protection sociale du personnel en prévoyance et en complémentaire santé :

Le Conseil Municipal propose de participer à la prévoyance et à la complémentaire santé des agents communaux fonctionnaires ; cette décision sera entérinée après avis du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes.

Admission de créances en non valeur :

Le Conseil Municipal, admet en non-valeur la somme de 222 € 88 sur le budget de la commune.

Désignation des bureaux d'études dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un logement communal :

Le Conseil Municipal décide de confier au bureau d'études SOCOTEC la mission de contrôle technique pour un montant de 2100€ HT et à l'APAVE la mission de coordonnateur SPS pour un montant de 1770 € HT.

Participations FDEA (Fédération d'électricité des Ardennes) :

Le Conseil Municipal accepte de verser les participations à la FDEA pour la rénovation de 2 mats rue Dauphine suite aux travaux de voirie à venir.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.